

Madame, Monsieur,

Vous le savez, la municipalité est particulièrement attentive au bien-être des écoliers villeneuvois.

En témoigne la réhabilitation de toutes les écoles primaires de la ville (Jules-Ferry, Painlevé, Paul-Bert et Jean-Moulin, en cours). Quant aux activités culturelles et sportives proposées par la Ville, elles se sont considérablement développées.

Par contre, l'organisation du temps scolaire relève de la compétence de l'Etat et des services de l'Education nationale. C'est cette organisation hebdomadaire que le gouvernement a décidé de bouleverser. Le décret Peillon dispose qu'il y aura cours une demi-journée de plus (mercredi matin) tout en réduisant de trois quarts d'heure les autres journées de classe.

Très largement critiquée, y compris par les enseignants, cette nouvelle organisation entraîne des conséquences importantes, notamment financières, pour les familles et les communes, dans un contexte budgétaire pour le moins difficile.

Manifestations, délibérations, vœux, pétitions... le gouvernement reste encore sourd aux revendications des parents, professeurs et municipalités et fait le choix de passer en force.

Ainsi, l'Education nationale imposera unilatéralement à la rentrée cette « réforme » mal préparée et non concertée.

Pour autant, nous ne baissons pas les bras et, avec de nombreuses communes, nous poursuivons la mobilisation. Prochaine étape, mercredi 3 septembre (voir en dernière page).

Je compte sur votre soutien.

Bien à vous

Didier Gonzales Maire de Villeneuve-le-Roi

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES Une « réforme » inadaptée et coûteuse



Où est l'intérêt de l'enfant?

En appliquant ces nouveaux horaires à l'école, l'Etat prétend améliorer le niveau d'attention des élèves. Or, les spécialistes en jugent différemment.

« On ne voit pas en quoi le changement proposé va permettre à l'école d'évoluer. (...) Comment peut-on croire que diminuer simplement la journée de 3/4 d'heure va permettre un mieux-apprendre pour tous les enfants ? (...) Je n'ai jamais trouvé un cadre concernant l'aménagement des temps scolaires aussi rigide, aussi contraint que celui que veut nous imposer ce décret. (...) L'intérêt des enfants n'est hélas plus au cœur du processus de décision. »

Claire Leconte, chronobiologiste et professeure à l'université de Lille-III. (Extraits d'une lettre ouverte au Ministre de l'Education nationale).

Par ailleurs, dans les communes ayant appliqué la réforme des rythmes scolaires, les premiers retours d'expérience montrent des enfants fatigués et déboussolés par les changements de rythmes et d'intervenants.

Un déséquilibre de l'organisation des familles

La coupure du mercredi permettait à certains parents d'alléger leur semaine de travail pour partager plus de temps avec leurs enfants. C'était aussi parfois l'occasion d'un moment passé avec les grands-parents.

Les enfants pouvaient aussi bénéficier d'activités culturelles, artistiques ou sportives proposées par les associations ou la commune (conservatoire, centres sportifs, Forum, « L'heure du conte»...). Celles-ci sont dorénavant annulées en raison de l'ouverture de l'école le mercredi matin, au détriment du bien-être des enfants.

L'équilibre et l'organisation des familles sont ainsi brutalement remis en cause sans compter l'incidence financière comme le montre une étude récente sur l'augmentation des coûts de garde d'enfants (lire ci-contre).

Les frais de babysitting (entre la fin des
cours et le retour des parents
au domicile) ont progressé deux
fois plus vite dans les communes
ayant appliqué les nouveaux rythmes
scolaires. A Paris, ils ont ainsi
augmenté de plus de 11 % en
une année.
Socitété Yoopies

Les conséquences pour la commune

La nouvelle organisation du temps scolaire imposée par l'Etat aura des conséquences pour les communes au titre des compétences qu'elles exercent en matière scolaire. Exemples :

- Augmentation des temps d'accueil (tous les matins de 7h à 9h, y compris le mercredi ; et le soir dès 16h15).
- Allongement de la pause méridienne (de 12h à 14h) avec du personnel municipal suffisant pour encadrer les enfants (animateurs et ATSEM).
- Accompagnement en toute sécurité des enfants entre l'école du mercredi matin et le centre de loisirs de l'après-midi.

L'Association des Maires de France estime le coût de ces nouveaux rythmes à 150 euros par élève soit plus de 300 000 euros pour notre ville. Or, chacun connaît le contexte budgétaire difficile auquel doivent faire face les communes à cause de l'Etat (ponction dans le budget, baisse des dotations). Pour notre ville, cela représente 1,1 million d'euros en moins pour 2014.



PARENTS, ENSEIGNANTS, MUNICIPALITÉ Tous mobilisés contre cette « réforme »

Tous les moyens ont été utilisés pour faire entendre notre voix auprès du gouvernement. Retour sur les différentes étapes de la mobilisation.

■ 26 janvier 2013

Publication du décret Peillon sur les nouveaux rythmes scolaires, pour une entrée en vigueur dès la rentrée 2013.

■ 18 mars 2013

Le maire écrit au directeur d'académie pour demander le report de cette mesure, comme la totalité des communes du Val-de-Marne.

■ Automne 2013

Réunions de concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et les personnels communaux qui expriment très largement leur opposition à cette « réforme » mal préparée et inadaptée.

Pétitions signées par une majorité des enseignants de

Villeneuve-le-Roi demandant au maire de refuser la mise en œuvre du décret Peillon.



■ 12 novembre 2013

Didier Gonzales co-signe une lettre ouverte de 23 maires du Val-de-Marne au premier ministre J.M. Ayrault.

■ 14 novembre 2013

Grève nationale des enseignants. A Villeneuve-le-Roi, on compte 80 % de grévistes et 6 écoles fermées sur 10.

■ 4 décembre 2013

Consultation municipale des Villeneuvois qui rejettent très massivement la réforme gouvernementale.



■ 5 décembre 2013

Grève nationale des enseignants très largement suivie.

■ 19 décembre 2013

Le Conseil municipal adopte une délibération décidant de ne pas appliquer les nouveaux rythmes en 2014 et demandant une vraie concertation sur ce sujet.



La Ville dit non à la réforme Peillon en l'état



The second secon

Section 1 - Section 2 - Sectio

The second section of the section of the second section of the second section of the second section of the second section of the s

control 2 companies (100 km has been constructed from control and 2 companies (100 km has been control and 2 companies

■ 24 janvier 2014

Les parents d'élèves villeneuvois organisent une Journée sans cartable pour protester contre les nouveaux rythmes scolaires.



■ 29 janvier 2014

Enseignants et élus manifestent devant l'inspection académique.

■ 12 février 2014

Manifestation devant le ministère de l'Education nationale.



■ 25 avril 2014

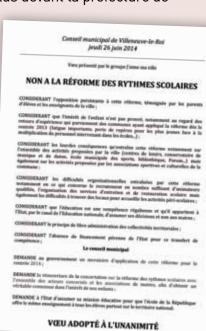
Courrier de 26 maires du Val-de-Marne au nouveau premier ministre Manuel Valls.

■ 19 juin 2014

Grève des enseignants et des animateurs de la ville. Rassemblement avec les élus devant la préfecture de Créteil.

■ 26 juin 2014

A l'unanimité, le conseil municipal adopte un vœu demandant à nouveau un report et une véritable concertation sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Venus nombreux sur place, les parents, enseignants et animateurs ont pu exprimer leur refus du projet gouvernemental.



NOUVEAUX HORAIRES SCOLAIRES

L'Etat passe en force

Aucune réponse de l'Etat n'a été faite au vœu voté à l'unanimité lors du Conseil municipal du 26 juin.

En revanche, le maire a reçu cette missive lapidaire des services de l'Education nationale au début des vacances d'été pour une mise en œuvre autoritaire dès le mois de septembre 2014.



Ecoles maternelles et élémentaires

Monsieur le Maire,

	Enseignement matin		Pause méridienne		Enseignement après- midi	
	Début	fin	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	9h	12h	12h	14h	14h	16h15
Mardi	9h	12h	12h	14h	14h	16h15
Mercredi	9h	12h				
Jeudi	9h	12h	12h	14h	14h	16h15
Vendredi	9h	12h	12h	14h	14h	16h15

La commune de Villeneuve-le-Roi en prend acte et regrette cette décision brutale.

La Ville ne saurait être tenue pour responsable des dysfonctionnements que cette nouvelle organisation ne manquera pas de causer dès la rentrée.

Néanmoins, la municipalité ne laissera pas les familles dans la difficulté. Pour les parents ne pouvant pas déposer leurs enfants au nouvel horaire

matinal (9 heures), le service municipal d'accueil sera bien entendu ouvert jusqu'au début de la classe (de 7h à 9h).

L'accueil du soir commencera plus tôt, dès la fin des cours (16h15 - 19h).

Quant au mercredi après-midi, le centre de loisirs sera ouvert de 12h à 19h.

LA MOBILISATION CONTINUE

Malgré l'entêtement du gouvernement, la municipalité villeneuvoise poursuit la mobilisation avec les parents d'élèves, les enseignants et de nombreuses autres communes.

Il convient de faire entendre raison au gouvernement pour qu'il prenne en compte l'intérêt de l'enfant et des familles dans l'organisation du temps scolaire.

MERCREDI 3 SEPTEMBRE

Boycott de l'école pour le premier mercredi

de l'année scolaire

(parents, Gilets Jaunes...).

Puis rassemblement

devant la préfecture du Val-de-Marne à 10 heures.

VENEZ NOMBREUX!



Manifestation nationale à Paris.

Rassemblement à 15 h, place

du Palais Royal puis direction

l'Hôtel Matignon.

